



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 16 novembre 2023

#### DATE DE CONVOCATION

10 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **seize novembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (*pouvoir de M. Martial PARIZOT*), M. Jean-Luc AUCLAIR (*pouvoir de M. Dominique CHOPPIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (*pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY*), M. Jean-Marc FRELIH, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO (*pouvoir de M. Olivier GAUTHRON*), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN (*pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE*), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (*pouvoir de M. Martial MATHIRON*), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (*suppléante de M. Martial PARIZOT*), M. François BIGEARD (*supplié par M. Benjamin BONIN*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir à M. Jean-Emmanuel ROLLIN*), M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR*), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX (*supplié par Mme Laurence SCHERRER*), M. Olivier GAUTHRON (*pouvoir à M. Paul MURANO*), Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE*), M. Martial MATHIRON (*pouvoir à M. Jérôme THÉVENEAU*), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (*pouvoir à M. Guy MORELLE*), Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4ème Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

16/11/2023/03

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 31

**Objet : Décision modificative n°4 (DM 4) du Budget Principal**

Vu le Budget Principal 2023 et ses différentes décisions modificatives,

Il est précisé que les crédits inscrits au Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) sont insuffisants et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative à hauteur de 200 000,00 € (Deux cent mille euros) au regard des éléments suivants.

L'analyse des tableaux de bord budgétaires de suivi de la masse salariale, répartis selon les différents pôles permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- Pôle Ressources (Affaires Juridiques, Commande Publique, Communication, Finance, Ressources Humaines, Systèmes d'informations, Instruction droit des sols)
  - Solde positif de 17 500,00 € (Dix-sept mille cinq cents euros).

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Pôle Direction Générale et Attractivité (Direction Générale, Administration Générale et Moyens Généraux, Aménagement durable et Infrastructures, Tourisme, Développement Économique)
  - Solde positif de 14 000,00 € (Quatorze mille euros).
- Pôle Familial et Social (Direction, France Services, Insertion Professionnelle, Centre Social, Educateur Spécialisé, Relais Petite Enfance, Santé)
  - Solde positif de 39 500,00 € (Trente-neuf mille cinq cents euros).
- Pôle Enfance Jeunesse (Direction de Pôle et Encadrement de proximité, Coordination, Centre de Facturation, Educateur Spécialisé)
  - Solde positif de 6 000,00 € (Six mille euros).

L'écart négatif se situe donc essentiellement au titre des activités portées par le Pôle Enfance-Jeunesse. Il s'agit de ressources mobilisées sur le terrain pour assurer les services publics « Périscolaire », « Extrascolaire », « Jeunesse » et « Séjours ».

Le solde négatif projeté est de 270 000,00 € (Deux cent soixante-dix mille euros) : 200 000,00 € (Deux cent mille euros) + 70 000,00 € (Soixante-dix mille euros) repris sur les soldes positifs dégagés ci-dessus.

La décision modificative est principalement justifiée par l'augmentation de la fréquentation des Accueils. À nombre quasiment équivalent de dossiers administratifs, les usagers fréquentent davantage l'ensemble des services proposés par le Pôle Enfance-Jeunesse.

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 7 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°4 (DM4) du Budget Principal comme suit :

#### Fonctionnement - Recettes

Remboursement sur rémunérations du personnel

6419.421	+ 130.000 €
----------	-------------

#### Fonctionnement - Dépenses

Versement aux organismes de formation

6184.421	- 20.000 €
6184.422	- 10.000 €
6184.423	- 7.000 €
6184.60 FAMI	- 3.000 €
6184.020	- 20.000 €

Frais d'actes et de contentieux                            6227.90                            - 10.000 €

Rémunération de personnel                                64131.421                        + 200.000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 16 novembre 2023

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)